



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 21 novembre 2017 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Madame Lisa Siminaro, Directrice - performance, greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauevert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-rechercheuse
Monsieur Guy Simard, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier : Remerciements, mot de bienvenue et présentation.

Énumère quelques projets prioritaires : les nouvelles bibliothèques, le développement du site Louvain Est, le parcours Gouin, le centre communautaire et culturel de Bordeaux-Cartierville, le développement des rues commerciales et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti.

Monsieur Hadrien Parizeau : Remerciements et présentation.

Énumère quelques projets prioritaires : le développement du site Louvain Est, la revitalisation du secteur Youville, le développement du secteur Lajeunesse et l'accès sécuritaire aux transports actifs.

Madame Effie Giannou : Remerciements et présentation.

Énumère quelques projets prioritaires : la sécurisation des rues pour les piétons, les automobilistes, les cyclistes et les écoliers, le centre communautaire et culturel de Bordeaux-Cartierville, le soutien aux commerces de proximité et la patinoire Bleu-Blanc-Bouge.

Madame Nathalie Goulet: Remerciements et présentation.

Rappelle son parcours et son engagement.

Monsieur Jérôme Normand : Remerciements et présentation.

Énumère quelques projets prioritaires : la préservation du patrimoine et la mise en valeur historique du district du Sault-au-Récollet, le dossier de l'autoroute 19, la mobilité active et la sécurisation des rues.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

La mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **10539, boulevard Olympia - Lot 2495780 du cadastre du Québec** : autoriser l'empiètement de la véranda à l'arrière de l'immeuble à une distance de 1,28 mètre de la limite latérale nord au lieu de 1,5 mètre (40.01).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 22, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Omer Giguère	Déneigement dans le district du Sault-au-Récollet.
Andréanne Laberge	Propreté de la rue Lajeunesse, inspection et suivi.
Marie-Josée Dupuis	Précisions sur les travaux d'asphaltage de la rue Lajeunesse. Ruelles vertes dans l'arrondissement.
Janine Renaud	Suivi – PPU Henri-Bourassa Ouest – magasin Loblaws.
Dorothée Lacroix	Remise d'un tableau et de cartes postales dans le cadre de la Grande semaine des tout-petits.
Fernand Doutre	Sécurisation de la piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb (dépôt de document).
Marc-Aser De Sève	Sécurité des cyclistes et piétons sur l'avenue Christophe-Colomb. Échéancier concernant les mesures de sécurité envisagées.
Raymond Labbé	Déneigement dans le secteur de Bordeaux-Cartierville. Séance d'information sur le transport en commun – circuit d'autobus numéro 69 et échéancier des consultations.
Jocelyne Kirouac	Bruit, sécurité, stationnement, qualité de l'air et quiétude aux abords du restaurant GrillNGo. Permis pour la grillade et futurs exploitants.
Michel Hammond	Communication avec le conseiller du district du Sault-au-Récollet concernant le restaurant GrillNGo.
Giuseppe Sacchetti	Pistes cyclables : aménagement, conception, civisme et saison hivernale. Déneigement des trottoirs.
Siegfried Greschner	Programme d'aide financière pour l'abattage et le remplacement de frênes sur le domaine privé.

Gilles Larocque	Mesures d'apaisement de la circulation – installation de dos-d'âne. Pistes cyclables - considération pour les automobilistes et installation de dos-d'âne.
Elie Kassissia	Dépôt de neige provenant du domaine privé sur le domaine public dans le district de Bordeaux-Cartierville. Trottoirs et passage sécurisés pour piétons et cyclistes longeant le parc nature du Bois-de-Saraguay. Respect des arrêts par les cyclistes sur le boulevard Toupin.
Antoine Malo	Axes cyclables prioritaires à déneiger dans l'arrondissement (dépôt de document).
Luc Villandré	Mécanismes pour compenser la perte des référendums citoyens. Suivi - Réfection du boulevard Henri-Bourassa.
Alain Villandré	Suivi – PPU Henri-Bourassa Ouest – magasin Loblaws Suivi sur le processus du PIIA et du PPU Henri-Bourassa Ouest. Documentation pertinente relative au PPU et au PIIA.
Robert Zan	Fermeture définitive de la chute à neige dans le parc nature de l'Île-de-la-Visitation dans le district du Sault-au-Récollet et sécurité des piétons et cyclistes à l'angle de la rue de Lille et du boulevard Gouin Est.
Luc Bissonnette	Dépôt de neige provenant du domaine privé sur le domaine public dans le district de Saint-Sulpice.
Mélanie Busby	Responsable des pistes cyclables à l'arrondissement en liaison avec le personnel des services centraux.
Robert Dumont	Déneigement des sentiers du parc Henri-Julien.
Sylvie Bergeron	Sécurité et quiétude aux abords du restaurant GrillNGo. Rencontre avec le conseiller élu, les citoyens et les représentants du poste de quartier numéro 27.
Jean Rémillard	Méthodes de déneigement et modes de transport à la Ville de Montréal (dépôt de document).

Cette période de questions prend fin à 21 h 01.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.05

CA17 090271

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2017.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2017, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA17 090272

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2017.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 2 octobre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA17 090273

Accorder, conformément à l'appel d'offres public 17-16474, un contrat pour une durée d'un an, avec une possibilité de renouvellement d'une année, à GROUPE IMOG INC. pour la location d'un tracteur-chargeur avec opérateur (2 soumissionnaires) et, respectivement, à L.J. EXCAVATION INC. et à LES ENTREPRISES S. LOISEAU INC. pour la location d'une rétrocaveuse (4 soumissionnaires) / Autoriser à cette fin une dépense approximative totalisant 105 248,11 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'accorder, conformément à l'appel d'offres public 17-16474, un contrat pour une durée d'un an avec possibilité de renouvellement d'une année à :

- GROUPE IMOG INC. pour la location d'un tracteur-chargeur avec opérateur, au prix et aux conditions de sa soumission, soit approximativement 75 883,50 \$, toutes taxes comprises;
- L.J. EXCAVATION INC. pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, au prix et aux conditions de sa soumission, soit approximativement 13 555,55 \$, toutes taxes comprises;
- LES ENTREPRISES S. LOISEAU INC. pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, au prix et aux conditions de sa soumission, soit approximativement 15 809,06 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser à cette fin une dépense approximative totalisant 105 248,11 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1175241005

CA17 090274

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de la FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, pour une période additionnelle de cinq ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, des locaux d'une superficie totale de 554,28 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 10007, rue Parthenais, à des fins communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 125 445,12 \$ (exonéré de TPS et de TVQ).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, des locaux d'une superficie de 554,28 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 10007, rue Parthenais, à des fins communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 125 445,12 \$ (exonéré de TPS et de TVQ), le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail (référence bâtiment 8336);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1175372005

CA17 090275

Approuver la convention à intervenir avec CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.), pour une période d'un an se terminant le 25 octobre 2018, pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2017 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière de 40 000 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.), pour une période d'un an se terminant le 25 octobre 2018, pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2017 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 40 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1173060038

CA17 090276

Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes pour la réalisation d'activités de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et octroyer des contributions financières totalisant 70 000 \$ pour 2017-2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés, pour la réalisation d'activités de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et octroyer les contributions financières totalisant 70 000 \$ pour 2017-2018, réparties comme suit :

Organisme	Projet	Montant
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE	Travail de rue Ahuntsic	30 000 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Projet d'intervention ciblée	15 000 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Intervention de milieu HLM jeunesse André-Grasset	25 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1176839001

CA17 090277

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1173757009

CA17 090278

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1173757010

CA17 090279

Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble portant le numéro 10539, boulevard Olympia visant à autoriser un empiètement dans la marge latérale nord - Lot 2495780 du cadastre du Québec - Zone 1406.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 10539, boulevard Olympia, érigé sur le lot 2495780 du cadastre du Québec, un empiètement dans la marge latérale nord;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant pour l'immeuble portant le numéro 10539, boulevard Olympia, érigé sur le lot 2495780 du cadastre du Québec, autorisant l'empiètement de la véranda à l'arrière de l'immeuble à une distance de 1,28 mètre de la limite latérale nord au lieu de 1,5 mètre, tel que montré sur le plan du certificat de localisation préparé par Alexandre Cusson le 14 septembre 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 5 octobre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1170449017

CA17 090280

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 10931, 10933, 10935 et 10937, rue Jeanne-Mance - Lot 1486771 du cadastre du Québec.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 10931, 10933, 10935 et 10937, rue Jeanne-Mance, lequel est érigé sur le lot 1486771 du cadastre du Québec, le tout conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1171066014

CA17 090281

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 12055, rue Dépatie (école Sainte-Odile), érigé sur le lot 1433174 du cadastre du Québec - Zone 0115 (référence 1170449016).

ATTENDU QUE le dépôt d'une servitude de passage n'est plus requis, comme mentionné lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 mars 2017;

ATTENDU QUE la convention datant de 1960 entre la Ville de Montréal et la Commission scolaire de Montréal au sujet du parc-école devient désuète dans le contexte de ce projet d'agrandissement;

ATTENDU QUE le nouveau projet requiert qu'une nouvelle entente entre l'arrondissement et la commission scolaire soit conclue;

ATTENDU QUE la nouvelle entente doit notamment prévoir que les parcours des issues puissent se faire dans le parc;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente doit être signée par les parties avant l'adoption de la résolution du projet particulier.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 9 et 11 (hauteur minimale et maximale), 40 (taux d'implantation), 71 (marge latérale minimale) et 347 (aire de jeux en cour avant) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274) et l'article 6 (hauteur de la clôture en cour avant) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., chapitre C-5), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement localisé au 12055, rue Dépatie, situé sur le lot 1433174 du cadastre du Québec, l'autorisation d'agrandir le bâtiment existant vers l'arrière avec un volume de deux étages relié par deux corridors, tel que montré sur le plan de l'annexe A, aux conditions suivantes :

- l'entente entre l'Arrondissement et la Commission scolaire signée doit être déposée avant l'adoption de la résolution;
- l'implantation, la volumétrie et la hauteur de l'agrandissement doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe B;
- l'émission du permis de construction est assujettie à un PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274). En plus des critères prescrits à l'article 674 de ce règlement, les critères suivants s'appliquent :
 - le traitement architectural des façades et de la fenestration doit permettre de maximiser l'intégration du nouveau volume au bâtiment existant;
 - le traitement architectural, le choix des matériaux et leur couleur doivent contribuer à exprimer la facture contemporaine;
 - le choix des matériaux de finition, notamment la couleur, doit contribuer à réduire l'effet d'îlot de chaleur dans la cour et ces matériaux doivent conserver leur coloris à travers le temps;
 - si certaines caractéristiques sont maintenues, un argumentaire devra être présenté pour démontrer que le traitement architectural sert l'intégration architecturale.

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan du certificat de localisation de l'immeuble daté de juillet 2011.

ANNEXE B

Cahier de présentation préparé par Birtz Bastien Beaudouin Laforest / Bergeron Thouin Associés - Architectes en consortium daté du 19 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1160449011

CA17 090282

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser le réaménagement et l'agrandissement de l'aire de stationnement et d'entreposage de véhicules pour l'immeuble situé au 12435, boulevard Laurentien et au 6150, rue du Bocage - Lots 2375670, 2378338 et 2378513 du cadastre du Québec - Zone 1051.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 348 (occupation des cours dans une zone de commerce), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement), 571 et 572 (localisation des unités de stationnement), 592 (dégagement minimal entre une aire de stationnement de 5 unités et plus et la limite de propriété), 593 (composition du dégagement autour d'une aire de stationnement), 595 (séparation du dégagement d'une aire de stationnement de 5 unités et plus), 596 (aménagement du dégagement d'une aire de stationnement de 5 unités et plus), 597 (plantations requises dans le dégagement du côté d'une voie publique), 597.1 (pourcentage minimal d'ombrage d'une aire de stationnement), 610 (superficie du terrain paysager d'une aire de stationnement) et 629 (agrandissement de l'espace extérieur d'un usage dérogatoire) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble constitué des lots 2375670, 2378338 et 2378513 et portant les numéros 12435, boulevard Laurentien et 6150, rue du Bocage, l'autorisation de réaménager et d'agrandir une aire de stationnement, à la condition suivante :

- l'aménagement du site doit être conforme au plan de l'annexe A;

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A-101, préparé par Simard architecture, daté du 14 août 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 15 août 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1174039011

CA17 090283

Adopter un Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour l'acquisition du matériel roulant (RCA10 09005).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 2 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 2 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter un Règlement abrogeant le Règlement RCA10 09005 autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour l'acquisition du matériel roulant (RCA10 09005-1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1171082011

CA17 090284

Prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1171082006

CA17 090285

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

40.07A 1171388006

CA17 090286

Prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07B 1171388006

CA17 090287

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

40.08A 1171388007

CA17 090288

Prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08B 1171388007

CA17 090289

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

40.09A 1171388008

CA17 090290

Prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09B 1171388008

CA17 090291

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018).

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018).

40.10A 1173247001

CA17 090292

Prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10B 1173247001

CA17 090293

Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 21 novembre 2017 au 31 décembre 2017.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période débutant le 21 novembre 2017 au 31 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1171928003

CA17 090294

Procéder à la nomination de trois membres du conseil d'arrondissement à titre de président, de vice-président et de membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de deux ans.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE nommer le conseiller Jérôme Normand à titre de président, le conseiller Hadrien Parizeau à titre de vice-président et la mairesse Emilie Thuillier à titre de membre suppléante au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1174863009

CA17 090295

Désigner trois représentants municipaux pour siéger aux conseils d'administration des sociétés de développement commercial District central et Quartier Fleury Ouest ainsi qu'à la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, à compter de décembre 2017

ATTENDU QUE l'article 458.24 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil désigne, parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la municipalité, une personne au conseil d'administration des sociétés de développement commercial de son territoire;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE désigner madame Émilie Thuillier, mairesse d'arrondissement, pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial District central, à compter de décembre 2017;

DE désigner monsieur Jérôme Normand, conseiller municipal du district du Sault-au-Récollet, pour siéger au conseil d'administration de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, à compter de décembre 2017;

DE désigner madame Nathalie Goulet, conseillère municipale du district d'Ahuntsic, pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest, à compter de décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.03 1171388009

CA17 090296

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest et Mont-Royal et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de la mairesse d'arrondissement, madame Émilie Thuillier, à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.04 1171388010

CA17 090297

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 septembre 2017.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 septembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1174863010

Affaires nouvelles

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du mardi 21 novembre 2017 est levée à 21 h 10.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteaupert (S)

Secrétaire d'arrondissement